



## PROVINCE DE QUÉBEC

### AVIS PUBLIC

#### ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 310-2022

---

Aux citoyens de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Avis public est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, à une séance extraordinaire tenue le 13<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022, au lieu ordinaire des séances, a adopté le Règlement numéro 310-2022 ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière 2023 et de fixer le taux de la taxe foncière générale, les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égouts, d'ordures et autres ainsi que pour la surtaxe imposée sur certains immeubles pour l'année 2023 sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham.

Ce règlement entrera donc en vigueur conformément à la loi.

Les citoyens intéressés peuvent en prendre connaissance au bureau de l'hôtel de ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h à 16 h30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022.

**M<sup>c</sup> Pierre-Alain Bouchard**  
**Greffier et directeur du Service juridique**

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

#### Entrée en vigueur - Règlement numéro : 310-2022

Je soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique, certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 14<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022 et en le publiant sur le site Internet de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément au Règlement numéro 257-2018.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022.

Signé :

**M<sup>c</sup> Pierre-Alain Bouchard**  
**Greffier et directeur du Service juridique**